



OBJET SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AUX ASSOCIATIONS
ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Réf. 2018-09

feuillet 1/2

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 FEVRIER 2018
A 20H00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe GUITTON, Maire :

Présents : Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Chantal MACQUET, Marie-Noëlle MINARD, Dominique BOUVET, Eric PIERRE, Laurence NIQUET, Bénédicte VIVIAN, François FOSSOUX.

Représentés : Néant

Absent : Jean-Philippe TAVARES

Secrétaire de séance : Daniel AUDIBERT,

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 9

Chantal MACQUET rapporteur,

Vu les demandes de subventions formulées par l'Association Sportive et par le Foyer Socio-Educatif du collège de Poisy afin de financer des activités sportives et péri-éducatives en contribuant à l'épanouissement de la personnalité ainsi qu'à l'apprentissage de la responsabilité.

Pour l'année scolaire 2017-2018 ces activités bénéficient aux 28 élèves de la commune scolarisés au collège de Poisy.

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention de 420,00 € (soit 15,00 € par élève) répartie entre ces deux associations soit 210,00 (deux cents dix euros et zéro cent) chacune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte cette délibération

Se sont opposés : néant

Se sont abstenus : néant

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers



OBJET SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AUX ASSOCIATIONS
ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Réf. 2018-09

feuille 2/2

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 FEVRIER 2018
A 20H00

NOM	SIGNATURE	BON POUR POUVOIR
Christophe GUITTON		
Daniel AUDIBERT		
Chantal MACQUET		
Marie-Noëlle MINARD		
Dominique BOUVET		
Eric PIERRE		
Jean-Philippe TAVARES		
Laurence NIQUET		
Bénédicte VIVIAN		
François FOSSOUX		

Date de convocation : 19/02/2018

Fait et délibéré le 26/02/2018

Pour extrait conforme

Le Maire, Christophe GUITTON

Date d'affichage : 01/03/2018



Acte télétransmis en Préfecture le 1^{er} mars 2018